



*Interview d'Agnès Voron, conseillère municipale déléguée à la mobilité*

### **Plan mobilité - phase 3 : des tests en conditions réelles**

**(Adopté à l'unanimité moins 2 contres et 6 abstentions )**

#### **- Que pouvez-vous nous dire sur la phase 3 de l'étude mobilité à Pélussin ?**

Suite au diagnostic de la circulation dans la commune, des scénarios d'amélioration ont été envisagés. Ces deux étapes constituaient les phases 1 et 2 de l'étude. La phase 3, d'élaboration du calendrier des travaux, passe par l'expérimentation : elle s'appuie sur des tests d'aménagements transitoires pour lesquels les habitants pourront à la fois aider sur le terrain, à construire et à tester les installations, et apporter leurs avis et remarques. Les résultats de ces tests permettront de valider les options retenues ou d'y apporter les ajustements nécessaires.

#### **- Comment s'organise un test d'aménagement transitoire ?**

Le premier, concerne la rue du Pilat. Comme chaque aménagement, celui-ci est précédé d'un atelier citoyen participatif auquel sont invités les habitants du secteur concerné. Cet atelier a eu lieu le 22 juin avec huit citoyens – des habitants des rues du Pilat et de l'Ancienne Poste et des commerçants de la place des Croix. Il s'agissait d'informer sur le calendrier prévu, de recueillir les avis et ressentis et de travailler ensemble sur le positionnement d'écluses doubles et de passages piétons. Il nous faut également avoir à l'esprit, à chaque étape, la nécessité de communiquer : ici, un plan guide servira à l'information des habitants.

Les échanges constructifs ont permis de recueillir les remarques mettant en relief les besoins respectifs des différents usagers et commerces concernés. Le projet construit ensemble propose les positionnements des aménagements et des passages piétons et doit entrer dans les détails de la réalisation technique lors d'un second atelier : Comment matérialiser les bordures ? Quel matériel provisoire peut être utilisé ? Comment informer et signaler ?

#### **- Du côté des commerçants, les aménagements sont-ils bien perçus ?**

Nous en avons un bon exemple, puisque le second test a commencé par une réunion avec les commerçants de la place Notre-Dame, le 26 juin dernier. Une transformation de la zone bleue, avec des temporalités différentes : 15 min, 45 min, ect, permettrait à terme, un aménagement de l'espace et la création d'une zone de rencontre limitée à 20km/h permettant un

meilleur usage par les piétons. Cette réunion a fait ressortir notamment un fort besoin de signalisation, de fléchage indiquant le minutage à pied de parkings plus éloignés, d'un aménagement très précis et différencié des zones bleues... Des outils comme un guide horaire complet, des disques personnalisés pour l'information par les commerçants, ont été évoqués. Le respect des règles, une fois communiquées reste essentielle. Les commerçants ont donc un rôle central dans les prises de décision, car les changements impactent leur activité, l'usage de la rue et le bon respect des règles par les conducteurs, etc. La création d'une zone bleue fonctionnelle est un préalable indispensable et le premier test à Notre-Dame. Un nouvel atelier avec les commerçants pour modifications et compléments a eu lieu le 30 juin et la mise en place de cette zone élargie se déroulera mi-septembre, le temps de réunir le matériel nécessaire. C'est ainsi que nous avançons, en vérifiant à chaque étape la cohérence globale des aménagements. Il s'agit d'obtenir une solution efficace permettant une transition douce vers de nouveaux modes de stationnement dans les années à venir.

#### **- Quelles sont les prochaines étapes ?**

Ce sont ensuite les aménagements de la rue du Pilat, en août, puis les secteurs Verdun et Soubeyrand qui seront testés à l'automne, une fois que la RD7 sera passée à 30 km/h de la fromagerie au Truchet (des radars pédagogiques permettront aux automobilistes de connaître leur vitesse).

Bien sûr, pour chacun des aménagements, nous sommes en lien avec les services du Département qui nous font des recommandations à prendre en compte.

#### **- Comment allez-vous informer la population de Pélussin ?**

Nous utilisons tous les moyens à notre disposition : le site internet, Iliwap pour les mobiles, les affichages et l'envoi de mails, la presse, de nouveaux documents, comme « Mobiles en vacances », qui sera distribué en juillet. Des habitants sont médiateurs (dans un rôle d'information), aménageurs (pour la mise en place des aménagements) et-ou testeurs (pour leur expérimentation sur le terrain) : tous les habitants qui le souhaitent peuvent demander à tenir l'un ou plusieurs de ces rôles, ce qui participe à la réussite du projet.



Interview de Jean-François Chanal, 2<sup>e</sup> adjoint en charge de la participation citoyenne

## Réhabilitation de Saint-Charles, réalisations et perspectives 2023

(Adopté à l'unanimité)

### - Quelles actions ont été réalisées ?

Dans les jardins et espaces verts, des projets expérimentaux et participatifs ont été initiés avec des associations, à travers différentes approches pédagogiques et novatrices de jardinage et d'éducation en extérieur. Des tonnes à eau ont été installées pour une récupération des eaux de pluie.

Au printemps, un tirage au sort a été réalisé pour inviter une dizaine d'habitants à rejoindre le groupe de pilotage. Celui-ci est donc constitué d'une trentaine de membres : habitants, porteurs de projets, agents communaux et élus. Il a pour rôle d'imaginer, de bâtir des propositions d'usages, de programmer et piloter les aménagements du site. Des professionnels l'accompagnent dans les prises de décision et ont pour rôle de s'assurer que tout le monde s'exprime et travaille en intelligence collective.

Le mois de juin a été riche car toutes les parties-prenantes ont travaillé de leur côté et se sont retrouvées lors de la réunion publique du 19 juin, pendant laquelle plus de 60 personnes se sont exprimées et ont échangé autour des thèmes principaux : la vie associative, sociale et culturelle, les activités professionnelles, l'habitat et les techniques de réhabilitation des espaces.

### - Quel est le programme du groupe de pilotage ?

Il invite, de nouveau, les habitants à une réunion publique qui aura lieu le 14 septembre prochain. Nous souhaitons qu'ils n'hésitent pas à profiter de cette occasion pour venir découvrir et réagir sur le scénario qui sera coconstruit cet été par des proposeurs, membres du groupe de pilotage.

Le programme consiste à passer petit à petit de la vision à l'action, pour avoir en fin d'année une feuille de route structurée des travaux à réaliser. Le groupe de pilotage monte progressivement en compétences pour identifier les besoins ; le fonctionnement en réseau, la coopération avec d'autres tiers-lieux apportent des connaissances et ressources complémentaires ; se coordonner

avec Epura pour réaliser un programme de logements en adéquation avec le tiers-lieu ; planifier les travaux et les chiffrer, en fonction du niveau de qualité environnementale choisi ; tester concrètement les hypothèses retenues ; continuer à mobiliser les futurs occupants du lieu ; évaluer l'exploitation et la maintenance futures des bâtiments et espaces extérieurs... les sujets ne manquent pas ! Tout ceci vous donne un bon aperçu de cette année 2023, très constructive, avec un foisonnement d'idées et de sujets.

### La commune est maintenant propriétaire du site ?

Enfin ! oui après 6 années de portage par l'Epura, le conseil municipal de Pélussin vient d'approuver l'acquisition de la majeure partie du site : les salles de classes et les extérieurs pour un montant de 500 000€. Epura reste propriétaire de la Maison des frères car l'équipe municipale souhaite développer un programme de logements dans cette partie avec une cession directe à un opérateur dans 2 ans.

### Que va-t-il advenir du centre de loisirs ?

Nous concentrons nos efforts pour garantir les conditions d'accueil des enfants. Aussi, la Société Publique Locale (SPL) gestionnaire du centre de loisirs a intégré le groupe de pilotage Saint-Charles, en qualité de porteur de projet intéressé. Et d'autre part, nous venons de missionner le même architecte pour identifier avec la mairie et la SPL, les alternatives pérennes à Saint-Charles si le groupe de pilotage choisissait de ne pas retenir ce projet dans la programmation. Cet architecte est également missionné pour définir les conditions d'accueil transitoires durant les travaux à Saint-Charles. Ce travail vient de débuter et portera ses fruits durant le 2<sup>nd</sup> semestre ; aussi, nous avons d'ores et déjà exposé le projet aux représentants de parents d'élèves volontaires afin d'organiser une consultation et associer les familles, selon les besoins qu'elles exprimeront, à ce projet structurant.

## Les délibérations en bref...

### Réhabilitation de l'ancienne école Saint Charles – convention avec Epures (Adopté à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la signature d'une convention avec l'agence d'urbanisme de la Loire, Epures, pour une étude à mener d'ici fin 2023, estimée à 8 jours et 5 000€. Cette étude vise à programmer l'intégration urbaine et paysagère des accès et stationnements en fonction des futurs usages du site Saint-Charles, en tenant compte des dispositions applicables au PLU dans ce Secteur Patrimonial Remarquable (SPR).

### Représentation de la commune au sein de l'assemblée générale d'Epures : désignation d'un conseiller (Adopté à l'unanimité)

Le CA d'Epures ayant approuvé l'intégration de la commune de Pélussin en sa qualité de membre associé, le conseil municipal désigne Jean-Pierre Grandseigne, pour représenter Pélussin au sein de l'Assemblée Générale.

### Parcours de santé, déménagement de la pharmacie – cession d'une partie du terrain aux côtés de la MSP (Adopté à l'unanimité moins 6 contres et 5 abstentions)

Suite au souhait de déménagement prévu fin 2025, de la pharmacie et du laboratoire, émis par ses propriétaires et l'avis favorable de la commune pour une implantation au plus proche de la MSP, le conseil municipal approuve la cession d'une partie des parcelles AO 383 et AO 384, soit 523 m<sup>2</sup>, pour environ 78 K€, pour construction neuve.

### **Convention d'engagement avec LA RECUP' pour la mise à disposition des futurs locaux de la MSP (Adopté à l'unanimité)**

Dans sa démarche de lutte contre le gaspillage et pour encourager le réemploi des matériaux, le conseil municipal approuve la convention d'engagement avec l'association Les 4 Versants, gestionnaire de l'atelier LA RECUP', pour la dépose d'éléments de second œuvre et de mobilier sur l'ancien hôtel Le Cottage, afin de préparer le chantier de sa réhabilitation en MSP.

### **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la MSP (Adopté à l'unanimité)**

Le conseil municipal approuve l'application pour une durée de 10 ans d'une exonération totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bénéfice des occupants de la future MSP. Cette exonération est permise par le code général des impôts pour les locaux appartenant à une collectivité territoriale et occupés à titre onéreux par une maison de santé.

### **Demandes de subvention au titre de Petites Villes de Demain (PVD) et Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) (Adopté à l'unanimité)**

Le conseil municipal approuve les demandes de subventions auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe de la Banque des Territoires dédiée à l'ingénierie des projets PVD et de l'ANCT. Les demandes concernent le programme de Saint-Charles (16 000€), l'étude mobilité (8 400€), la rénovation du gymnase (13 650€) et la programmation du futur centre de loisirs (10 500€).

### **Avis du conseil sur les tarifs de vente de chaleur**

Pour ne pas répercuter les augmentations de prix de l'énergie sur les contribuables pélussinois (qui assume déjà leur charge personnelle), le conseil émet un avis favorable à l'augmentation des prix de vente de chaleur aux seuls usagers des chaufferies. Ainsi, le maire procédera à une hausse de 20 % du tarifs des consommables pour la saison de chauffe à venir.

### **Mise à jour des délégations du Maire (Adopté à l'unanimité)**

Afin de fluidifier l'action municipale, le conseil municipal approuve les modifications à la délibération du 15 juillet 2020 concernant les pouvoirs du maire, dans le but de permettre une prise de décision plus réactive sur la réalisation des emprunts inscrits aux budgets, des marchés publics inférieurs à 215 000€ HT et la gestion des régies comptables.

### **Attribution d'une subvention à l'Estrange Festival (Adopté à l'unanimité moins 1 abstention)**

Le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association l'Estrange Festival, qui a sollicité l'aide de la commune pour reproduire son festival sur le thème de la sorcellerie. En effet, la très forte affluence atteinte lors de la 1<sup>re</sup> édition, laisse penser que la Préfecture sollicitera une accentuation de la mise en sécurité des lieux, nécessitant des moyens supplémentaires.

### **Convention pour le marteloscope de Pélussin (Adopté à l'unanimité)**

Dans le cadre de la charte forestière du massif du Pilat et de son article « Promotion des outils de sensibilisation à la forêt et à ses enjeux », le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention d'utilisation du marteloscope existant en forêt publique de Pélussin, entre les 3 signataires : Pélussin, l'ONF et le PNR du Pilat.

### **Représentation de la commune au sein de l'association Mémoires vivantes du Pilat : désignation d'un conseiller (Adopté à l'unanimité)**

Le conseil municipal désigne pour le représenter au CA de l'association Mémoires vivantes du Pilat Serge Grange, représentant, et Leïla Bernard, suppléante. L'association, dont le siège est en mairie de Pélussin, s'intéresse à l'inventaire, la conservation, la mise à disposition des diverses mémoires (visuelles, matérielles et sonores) du Pilat et notamment les éléments de la collection de Monsieur Navarro.

### **Besoin en contractuels pour la fin d'année (Adopté à l'unanimité)**

Le conseil municipal approuve le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des accroissements temporaires d'activité. Ceci concerne les services techniques (école, entretien), le service administratif et la vie associative.

### **Questions diverses :**

- Territoires d'Engagement :
  - Préparation de la constitution du Conseil Pélussinois d'Enfants et de Jeunes (CPEJ)
  - Atelier parents d'élèves de l'école des 3-Dents (3 juillet)
  - Atelier organisation de la fête de la Pomme (5 juillet)
- Avis de la commune sur le projet de charte du Parc
- Calendrier budgétaire 2024
- Actualités Ressources Humaines
- Autres actualités
- Nouvelle lettre d'information bimensuelle : Pélu'actu

**Prochain conseil le 6 octobre 2023**